

Louhossoa



Luhuso

Tél : 0559933092 Fax 0559933498

Mail commune-de-louhossoa@wanadoo.fr

Conseil du 29 septembre 2015

20150049

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 20 Heures sous la présidence M. Jean Pierre HARRIET Maire de la Commune de LOUHOSSOA

Etaient présents :

ALZURI Isabelle, DUCLOS Bernadette, DUPUY Gilbert, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, LARRALDE Ximun, LARRONDE Irène, MONGABURE Bernadette, ROUX Laurent, SAINT-PIERRE Marie Claire, OSPITAL Marie Dominique SAPPARART Bertrand : Conseillers

Etaient excusés :

IRIART-BONNECAZE Carole, JAUREGUIBERRY Jean Louis, OLHAGARAY Michel,

Secrétaire :

ALZURI Isabelle

Travaux église

Suite au classement en monument historique de l'église de Louhossoa, la commune de Louhossoa a décidé de démarrer les études en vue de la réhabilitation de ce monument.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet d'Architecte MATVEIEFF, Architecte du Patrimoine de France pour un devis de 6500€ HT

L'étude de l'électricité à la Société APAVE pour un montant de 280 € HT

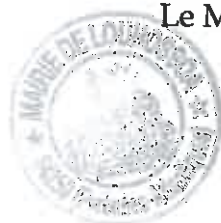
L'étude de la solidité des galeries à la Société au Fil du Bois pour un montant de 1850€ HT

Ces travaux représentent un montant total de 8630 € HT

La commune sollicite la DRAC pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 50%, comme indiqué dans votre courrier

Pour copie conforme
Louhossoa le 30 septembre 2015

Le Maire,





PREFET DE LA REGION AQUITAINE

Direction régionale
des affaires culturelles

54 rue Magendie
33074 Bordeaux Cedex

Tél : 05 57 95 02 02
Fax : 05 57 95 01 25

Affaire suivie par : Aurélie FOURNIER-MERLE
Poste : 05.57.95.02.67
Courriel : aurelie.merle@culture.gouv.fr

Mairie de Louhossoa
Monsieur Jean-Pierre HARRIET, maire
Résidence Herriko Etxea
64250 LOUHOSSOA

Bordeaux, le 19 MAR 2015

OBJET : 64 – LOUHOSSOA – Église Notre-Dame de l'Assomption

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu votre courrier du 23 février 2015 dans lequel vous m'informez du souhait de la commune d'effectuer des travaux de réhabilitation, notamment au niveau du clocher de l'église Notre-Dame de l'Assomption, inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 18 avril 2014:

Je vous informe que l'arrêté de classement, préparé suite à l'avis favorable donné en commission nationale des monuments historiques, est en attente de signature par la Ministre de la Culture. Une notification interviendra dans les prochaines semaines, c'est pourquoi il est dès à présent nécessaire de considérer que l'édifice est classé.

Tout d'abord, il est indispensable de confier à un architecte spécialisé une mission de maîtrise d'œuvre. Cette mission se décompose en plusieurs phases :

- 1^{ère} phase : réalisation d'une mission diagnostic afin de disposer d'une analyse précise de l'état sanitaire, de relevés et d'un historique
- 2^{ème} phase: mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration

Concernant la 1^{ère} phase, l'État pourrait vous apporter une aide financière de 50% du montant H.T. de l'opération sur l'exercice 2015. Il vous appartient de solliciter le Président du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques pour voir dans quelles conditions le département pourrait vous apporter une aide financière. Pour la phase des travaux, dont le programme sera déterminé en fonction de la mission diagnostic, l'État pourra vous apporter une aide financière de 40%.

Il vous appartient de choisir l'architecte qui assurera la maîtrise d'œuvre du projet. Pour intervenir sur un monument historique classé, il peut être choisi parmi les architectes en chef des monuments historiques ou parmi les architectes justifiant d'une activité régulière dans le domaine de la restauration du patrimoine ancien depuis dix ans.

Toutefois, vous devrez me communiquer le nom et les références du maître d'œuvre que vous aurez choisi afin que je puisse m'assurer que les justifications produites par ce dernier soient de nature à permettre la conduite de l'opération dans des conditions conformes à la bonne conservation de l'édifice.

Compte tenu des dispositions du code des marchés publics et du montant prévisible des honoraires qui devraient être inférieurs à 90.000 € H.T., le pouvoir adjudicateur peut choisir librement les modalités de publicités, en fonction des caractéristiques du marché (voir article 40-I et II du code des marchés publics). Il vous appartient de déterminer l'enveloppe financière globale de ces travaux.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Par autorisation du directeur régional des affaires culturelles,
Le conservateur régional des monuments historiques

Alain RIEU



4 CONDITIONS FINANCIERES

4.1 Montant : 280,00 € HT - T.V.A. en sus, au taux légal en vigueur

Toute intervention complémentaire sera facturée en sus. Dans le cas où les données prises en compte lors de l'inspection seraient différentes de celles mentionnées au § 2, l'intervention ne sera entreprise qu'après accord du client sur le nouveau montant. Validité de notre offre : 3 mois après sa date d'émission.

4.2 Facturation

A la signature du présent contrat, le client accepte expressément, conformément aux conditions générales de vente et d'intervention (art. 9.1), le principe d'une facturation anticipée d'acompte. Le taux de l'acompte facturé à la commande s'applique à la valeur totale Hors Taxe du contrat souscrit. Il est déterminé comme suit :

- Montant contrat signé ≤ 300 €HT acompte de 100%
- 300 €HT < Montant contrat signé ≤ 600 €HT acompte de 50%
- Montant contrat signé > 600 €HT acompte de 30%

4.3 Règlement

VIREMENT/MANDAT ET PAIEMENT A 35 JOURS NET

ADRESSE DU CLIENT		
Raison Sociale : MAIRIE DE LOUHOSSOA		Tél. : 0559933092
Adresse :		
Code postal : 64250	Ville : LOUHOSSOA	Fax :
SIRET : 216403501 00010	NAF : 8411Z	
ADRESSE DE FACTURATION		
Raison Sociale : MAIRIE DE LOUHOSSOA		
Adresse :		
Code postal : 64250	Ville : LOUHOSSOA	
SIRET : 216403501 00010	NAF : 8411Z	
N° TVA intracommunautaire :		

Le client déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente et d'intervention annexées et les accepte expressément. Pour accord, vous voudrez bien nous retourner ce document ou un bon de commande rappelant ses références. La prestation ne pourra être entreprise que lorsque le client aura avisé APAVE de la disponibilité de l'installation ou du matériel.

CLIENT

APAVE SUDEUROPE SAS

(Nom et Qualité)

Boris MIGNOT

Date et signature :

Responsable Unité Inspection



← Cachet commercial de la Société



Cadre réservé APAVE SUDEUROPE SAS

Relation signataire N° : 8330601	SFAC N° : 8330601	REVUE DE CONTRAT
Lieu d'intervention N° : 42600815	Contrat N° : A531718640	> Fait le : > Par : > Observations :
Mission N° : 1		Visa :



Réf n° LOUHOSOA092015-583

11 septembre 2015

DEVIS

A l'attention de
Mairie
Le bourg
64250 LOUHOSOA

Descriptif de la mission **Projet de réhabilitation de l'église de Louhosoa (64250)**
Mission diagnostic visuel des tribunes bois

RELEVÉ SUR SITE

- Visite sur site pour relevé de la trame de la structure principale, relevé de sections et état des lieux
- Reportage photographique

DIAGNOSTIC & PRECONISATIONS

- Diagnostic visuel des tribunes bois et des solivages (solivages non accessibles au public – zone clocher – non compris)
- Plans et coupe de principe de l'existant pour repérage
- Notes de calculs et rapport de diagnostic avec préconisations de renforcement si nécessaire

Notas :

- *Diagnostic sanitaire visuel uniquement*
- *Diagnostic calculatoire sous sollicitations sismiques non compris*
- *Diagnostic sous sollicitations sismiques non compris*
- *Aucune dépose/repose de parement n'est comprise dans notre devis. Seuls les profils bois directement visibles seront pris en compte.*

Format de restitution
Plans au format Cadwork /dwg et PDF
Envoi par mail + sortie papier sur demande

Coût de la mission H.T. **1 850 € - validité de l'offre 30 jours**

Calendrier de réalisation **A définir avec le commanditaire**

Conditions de règlement **Acompte de 30 % à la signature de la commande - Solde à réception du rapport.**

Arbitrage
Taux des pénalités de retard à compter du lendemain de règlement en l'absence de paiement : 1,5% par mois de retard (Loi n°92-1442 du 31.12.1992)
Arbitrage : tout litige relatif à l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente sera de la compétence du tribunal de commerce de BAYONNE (PYRENEES-ATANTIQUES)

Total H.T.	1 850.00 €
Total TVA 20 %	370.00 €
Total TTC- Net à Payer	2 220.00 €

Exemplaire à retourner avec la mention "Bon pour accord" et le cachet de l'entreprise.

PROPOSITION D'HONORAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE :

Travaux d'entretien, de restauration, et de mise en valeur de l'église Notre Dame de l'Assomption Laurent (classée Monuments Historiques avril 2014) / Louhossoa 64250

PHASE I - Etudes préalables à la restauration :

La présente mission comprend les différentes étapes suivantes :

- Une recherche historique, et une description des éléments architecturaux remarquables ;
- Le relevé global de l'état des lieux (plans, coupes, façades) ;
- Un diagnostic de l'état (relevé photographique, rapport écrit) ;
- L'établissement d'un projet de restauration (rapport écrit + plans) ;
- L'établissement d'un descriptif sommaire des travaux à réaliser, et proposition de phasage des travaux, et estimation sommaire, pour la détermination du budget ;

Dans la présente étude ne sont pas compris les coûts de sondage, de bureau d'études et de laboratoire d'analyse se rapportant à cette opération, si cela s'avère nécessaire.

Les honoraires proposés pour cette mission d'étude sont de 6.500.00 euros HT Le taux de TVA à appliquer sera celui qui est en vigueur.

PHASE II - Dépôt de permis de construire- phasage des travaux et suivi des travaux :

La présente mission comprend les différentes étapes suivantes :

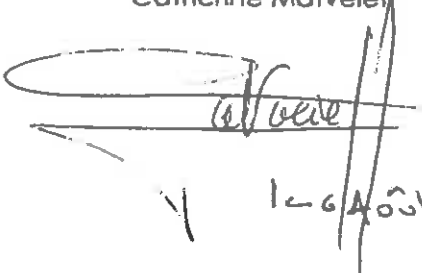
- L'élaboration et le dépôt d'un dossier d'autorisation de travaux, sur Monuments Historiques.
- La présentation du projet à la DRAC.
- La présentation du projet de restauration avec la définition des choix, et des options par phasage ;
- Le descriptif détaillé des travaux à réaliser ;
- Le dossier de consultation des entreprises et analyse de l'appel d'offres ;
- Le suivi des travaux ;
- La réception de l'ouvrage.

Les honoraires proposés pour cette mission de travaux sont de 8%HT sur le montant HT des travaux. Le taux de TVA à appliquer sera celui qui est en vigueur.

A Bayonne le 23 juin 2015

L'architecte
Catherine Matveieff

La maîtrise d'ouvrage
représentée par Monsieur le Maire


1264002015

